

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1529

présenté par

Mme Klinkert, Mme Morel, Mme Kochert, M. Studer, Mme Buffet, M. Thiébaut, M. Sitzenstuhl,
M. Ott, M. Fuchs, M. Lemaire et Mme Goetschy-Bolognese

APRÈS L'ARTICLE 59, insérer la division et l'intitulé suivants:

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.